

SAGE AUTHION

REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

06 juin 2006 - Entente Interdépartementale – Beaufort en Vallée
17h

COMPTE RENDU

Contacts :

Mme MARTIN Marie-Pierre, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
Mr MOLINIER Vincent, animateur de la CLE du SAGE Authion ;
Mme BRIERE Marie Noëlle, secrétariat de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2 place de la République, BP44
49250 Beaufort en Vallée
Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04
Adresse électronique : sage.authion.entente@wanadoo.fr

Réunion du bureau de la CLE du 06 juin 2006

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Guy JAMERON, Président du SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée ;
- M. Pierre JUNGES, Conseiller général du canton de Bourgueil ;
- M. Guy LAMOUREUX, Adjoint à la Mairie des Rosiers-sur-Loire ;
- M. Jean-Maurice LEROY, Adjoint à la Mairie de Brion ;
- M. Jean-Pierre LUDEAU, Délégué du Syndicat Mixte Loire Authion ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de l'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
- M. Alain RICHARD, Conseiller général du Canton de Vivy ;
- M. Michel RUAULT, Délégué du Syndicat Intercommunal du bassin du Lathan ;
- M. Jean-Jacques TOURET, Conseiller communautaire de la communauté de communes de Beaufort en Anjou.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Guy De CHAULIAC, Syndicat de la propriété privée du Maine-et-Loire ;
- M. Christian CORVAISIER, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire ;
- M. Yves LEPAGE, Association de la Sauvegarde de l'Anjou ;
- M. Claude VALLEE, Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Patrick CAZIN, MISE du Maine-et-Loire ;
- Mme Françoise DELABY, DIREN Pays de la Loire ;
- M. Bernard PFEIFFER, Agence de l'Eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine.

Autres participants à la réunion

- M. Vincent MOLINIER, animateur de la CLE du SAGE Authion.

Etaient absents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Bernard CHARTIER, Maire de Channay-sur-Lathan.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jean-Benoît PORTIER, CCI de Saumur.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Sébastien FLORES, MISE Indre-et-Loire.

Ordre du jour de la réunion

- 1- Présentation de l'animateur de la CLE du SAGE Authion ;
- 2- Approbation définitive du règlement intérieur du SAGE Authion pour vote futur par la CLE ;
- 3- Validation du calendrier prévisionnel du SAGE Authion ;
- 4- Présentation du travail à réaliser durant la phase d' « Etat des Lieux » (choix de la stratégie de travail, réflexions sur les commissions de travail...)
- 5- Préparation de l'ordre du jour de la réunion de la CLE du SAGE (date, thématiques à aborder...)

Préambule

Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion, accueille les membres du bureau et les remercie de leur présence.

Le compte-rendu de la réunion du bureau de la CLE du 21 février 2006 sera joint en complément de celui-ci.

Certains membres du bureau souhaitent recevoir les courriers relatifs au SAGE Authion directement à leur domicile pour des raisons de commodité. Ces demandes ont été prises en compte et traitées par la cellule d'animation de la CLE.

Les membres du bureau qui le désirent sont amenés à communiquer leur adresse électronique à la cellule d'animation de la CLE afin de recevoir les documents produits par la CLE du SAGE Authion.

1- Présentation de l'animateur de la CLE

M. Vincent MOLINIER se présente aux membres du bureau de la CLE. En poste depuis le 2 mai 2006, l'animateur est titulaire d'un Master 2 Professionnel (anciennement DESS) niveau Bac +5, spécialisé dans la Restauration des Milieux Aquatiques Continentaux (Université Blaise Pascal, Clermont Ferrand).

2- Règlement intérieur de la CLE

Suite à la prise en compte des observations de M. Guy De CHAULIAC et des modifications apportées par la cellule d'animation de la CLE, le Bureau valide les articles modifiés.

Le Bureau valide également deux modifications proposées durant la réunion :

- la CLE sera dotée d'un vice-président de CLE, membre du Bureau et du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.
Mme Marie-Pierre MARTIN propose la candidature de M. Jean-Maurice LEROY aux autres membres du Bureau. Celle-ci sera soumise au vote des membres de la CLE issu du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
- les présidents des commissions de travail, qui pourront être créées durant la phase d'élaboration du SAGE Authion, seront obligatoirement membre du Bureau de la CLE.

3- Validation du calendrier prévisionnel du SAGE Authion

Le Bureau valide le calendrier prévisionnel suivant :

- « Etat des lieux – Diagnostic » - mi 2006 → 2008
- « Tendances et scénarios – Choix de la stratégie » - 2008 → 2009
- « Préconisations – Rédaction du SAGE » - 2009 → 2010
- « Validation du SAGE » - 2010

4- Travail à réaliser durant la phase « Etat des Lieux »

M. Vincent MOLINIER expose au Bureau des propositions de stratégie pour la réalisation de la phase d'« Etat des Lieux » du SAGE Authion. Celles-ci présentent un comparatif de réalisation en interne au sein de la cellule d'animation de la CLE ou par un prestataire de service type bureau(x) d'études spécialisé(s) :

Cellule d'animation	Prestataire(s) de service
<p><u>Avantages:</u> Appropriation de l'état des lieux par la cellule d'animation et donc la CLE Rencontre de l'ensemble des partenaires, connaissance rigoureuse des partenaires et du terrain Inventaire exhaustif et contrôlable</p> <p><u>Inconvénients:</u> Coût en temps Récupération des données plus difficiles ? Confiance de la CLE envers la cellule d'animation pouvant être mise en jeu</p>	<p><u>Avantages:</u> Retour d'expériences (SAGE, Contrat de rivière) nombreux et satisfaisants Compétences avérées et diversifiées Rapidité par délais imposés ...</p> <p><u>Inconvénients:</u> Coût financier important Qualité du service / suivi difficile (?), CCTP à réaliser TRES rigoureusement Perte possible d'appropriation du SAGE par la CLE ?</p>

Les membres du Bureau sont amenés à donner leur avis sur ces propositions.

M. Christian CORVAISIER souligne que l'état des lieux sera plus proche de la réalité si réalisé en interne.

M. Allain RICHARD et M. Jean-Pierre LUDEAU indiquent que des contacts directs entre la cellule d'animation et les partenaires du SAGE sont bénéfiques à la CLE et son Bureau.

M. Allain RICHARD précise que des prestataires pourraient être sollicités sur des domaines précis et demandant des compétences spécialisées, en réponse à une remarque de M. Yves LEPAGE qui rappelle qu'un état des lieux implique de nombreux domaines de compétences.

Mme Françoise DELABY ajoute que certains SAGE ont connu des problèmes d'accès aux données de base une fois le travail de traitement des données réalisé par un prestataire de service.

M. Bernard PFEIFFER précise que le travail d'état des lieux par la cellule d'animation demande un temps non négligeable.

M. Yves LEPAGE ajoute que la réalisation de l'état des lieux par un prestataire permet d'avoir une vision extérieure du contexte local, mais parfois incomplète dans ses conclusions souligne Mme Marie-Pierre MARTIN.

Mme Marie-Pierre MARTIN, suite à la discussion, demande l'avis du Bureau sur la stratégie à adopter pour l'état des lieux. Une réalisation par la cellule d'animation de la CLE est approuvée.

Le Bureau est d'accord pour faire un bilan dans 3 mois sur le choix de cette stratégie et l'adapter si nécessaire, en fonction du retour d'expérience que la cellule d'animation donnera au Bureau lors de sa prochaine réunion.

Le Bureau est ensuite amené à travailler sur les commissions de travail qui pourraient être créées par le bureau pour la phase d'état des lieux :

- Les commissions thématiques : le Bureau est d'avis à reporter toutes propositions tant que la base de connaissance qu'apportera l'état des lieux n'est pas assez avancée ;
- Les commissions géographiques : M. Allain RICHARD indique que des commissions géographiques seront inévitables et permettront, comme le précise M. Yves LEPAGE, d'accorder plus d'écoute aux personnes de terrain qui ne seraient peut-être pas autant concertées via des seules commissions thématiques.
Mme Françoise DELABY indique enfin que la constitution de commissions géographiques doit être reportée après la réalisation de l'état des lieux qui permettra de définir un découpage approprié de ces commissions ;

- Commission communication du SAGE : M. Vincent MOLINIER expose au bureau l'intérêt d'une création rapide d'une commission communication : faire connaître le SAGE dès son élaboration pour une meilleure appropriation, en définissant les cibles de cette communication ainsi que les moyens pour y parvenir (site internet, lettre d'information...).

Les discussions du Bureau conduisent à valider la création d'une commission communication dont les détails de fonctionnement seront à valider lors de la prochaine réunion de CLE.

Afin que cette commission puisse travailler efficacement et répondre rapidement aux sollicitations ou crises éventuelles (crues, pollutions...), le Bureau envisage de limiter les membres de cette commission au nombre de 10 (5 membres du Bureau et 5 membres de la CLE, avec une représentation des 3 collèges de la CLE).

Le Bureau envisage que cette commission soit présidée par la Présidente de la CLE, de part son rôle de porte-parole du SAGE Authion.

Après consultation des membres du bureau, Mme Marie-Pierre MARTIN, M. Jean-Maurice LEROY, M. Yves LEPAGE, M. Christian CORVAISIER, M. Guy De CHAULIAC ainsi que M. Patrick CAZIN ou un(e) représentant(e) désigné(e) de la MISE 49 sont les personnes intéressées pour être membre représentant du Bureau au sein de cette commission.

5- Préparation de l'ordre du jour pour la prochaine réunion de la CLE

Suite à une présentation de propositions de M. Vincent MOLINIER, le Bureau valide l'ordre du jour suivant :

- Présentation de l'animateur de la CLE ;
- Présentation de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), nouvelle loi sur l'eau ;
- Vote définitif du règlement intérieur du SAGE par la CLE ;

- Présentation des candidatures, vote et élection du vice-président de la CLE par le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
- Avancée de la phase état des lieux depuis arrivée de l'animateur (explication de la stratégie retenue par le bureau) et présentation du calendrier prévisionnel du SAGE ;
- Evolution des statuts de la structure porteuse de l'élaboration du SAGE ;
- 1ere partie du film sur l'Authion (1/3).

Le Bureau fixe la date de réunion de la CLE du SAGE Authion au Mardi 12 septembre 2006 à 17 h30 (salle polyvalente Plantagenêt, à Beaufort en Vallée).

La durée de la réunion sera de 2 heures sans le visionnage du film.

La cellule d'animation fera part au Bureau des modifications éventuelles à apporter à l'ordre du jour de cette réunion (exemple : intervention d'une cellule d'animation d'un SAGE dont l'élaboration est plus avancée afin de présenter leur retour d'expériences...)

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Marie-Pierre MARTIN lève la séance à 18h45.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,

Mme Marie-Pierre MARTIN